



**Vos élus titulaires :**

Présidente : Pascale DEMAY  
Vice-président : Pierre HOMAND  
Trésorière : Angèle COTE  
Secrétaire général : Xavier NESTEL

**Vos élus suppléants :**

Marie-Bernard MARIN  
Nicolas ROMAIN  
Frank BOURGEOIS

**Formation restreinte :**

Pascale DEMAY  
Pierre HOMAND  
Angèle COTE

**Commission de conciliation :**

Marie-Bernard MARIN  
Angèle COTE  
Xavier NESTEL

**Chambre disciplinaire de 1<sup>ère</sup>  
instance :**

Pdt titulaire : M Michel CHARLIER  
Pdt suppléant : M Fabien PUGLIERINI

Membres titulaires :  
Nicolas ROMAIN  
Frank BOURGEOIS

Membres suppléants :  
Pascale DEMAY  
Pierre HOMAND

**Commission « Jeunes diplômés » :**

Xavier NESTEL  
Pierre HOMAND  
Angèle COTE

**Commission « Dérogation, éthique  
et déontologie » :**

Pascale DEMAY  
Pierre HOMAND  
Angèle COTE  
Xavier NESTEL  
Marie-Bernard MARIN  
Nicolas ROMAIN  
Frank BOURGEOIS

**Edito**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Après le froid, la pluie et la grisaille pensons aux beaux jours et aux vacances.

Avec l'approche des congés d'été, se dessine aussi l'organisation des remplacements et c'est une époque privilégiée où nous faisons appel aux jeunes diplômés. Je ne saurais trop vous recommander en tant que titulaire une grande rigueur pour l'établissement de vos contrats tant dans les termes que dans les délais. Proposez-nous vos contrats avant le début du remplacement et non lorsqu'il est terminé afin de vous communiquer nos éventuelles observations.

C'est à nous, podologues titulaires de transmettre aux jeunes professionnels les « bonnes conduites », d'éviter, comme sur la route, les comportements à risque, ceux-là qui, en cas de litiges sont indéfendables.

Mon souhait a toujours été de faire de notre ORDRE une Autorité au sens premier du terme : « qui fait croître », « qui augmente » et non une autorité « autoritaire » qui tétanise.

C'est dans cet esprit que je veux continuer ma mission auprès de vous, avec le concours indispensable des membres de notre conseil.

Merci de m'avoir lu,

Bien confraternellement,

Pascale DEMAY

**Violence et insécurité**

En réponse à une recrudescence d'agressions envers les professionnels de santé, l'Etat en concertation avec les instances ordinales, a mis en place des outils pour lutter contre ce malaise.

Afin d'adapter notre communication à ce sujet, nous souhaiterions connaître le nombre de pédicures-podologues qui ont été victimes d'agressions (verbales ou physiques) ou si d'autres ressentent une certaine insécurité dans l'exercice de leur fonction.

Nous mettons à votre disposition un formulaire de déclaration (ci-joint). Ce document, anonyme, nous permettra de savoir si les pédicures-podologues bourguignons sont touchés par cette propagation de la violence.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration.

**Rappel**

« La profession de pédicure-podologue ne doit pas être pratiquée comme un commerce » (extrait de l'article R.4322-39 du Code de déontologie).

**Ainsi la vente de crèmes ou autres accessoires est interdite !**

• **AFFICHAGE DES HONORAIRES :**

- Vous devez afficher, de manière visible et lisible, les tarifs d'au moins **cinq des prestations que vous pratiquez les plus couramment** ainsi que leur **base de remboursement** par l'assurance maladie.
  
- Vous devez, de plus, afficher « la phrase » correspondant à votre situation **conventionnelle**  
(La **convention** concerne certains actes de Pédicurie en AMP ou POD, et est différente de l'**agrément** qui concerne les orthèses plantaires)
  - Pour ceux **CONVENTIONNE** : « Votre Podologue pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués. Si votre Podologue vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans le cas prévu ci-dessus ou votre Podologue peut déterminer librement ses honoraires ou dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure »
  
  - Pour ceux **NON CONVENTIONNES** (agrés ou non) : « Votre Podologue n'est pas conventionné avec l'Assurance Maladie, il détermine librement le montant de ses honoraires. Le remboursement de l'Assurance Maladie se fait sur la base des « tarifs d'autorité » dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé conventionnés. Si votre Podologue vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer ».

• **DEVIS :**

- Depuis le 01/02/2009 vous devez **obligatoirement** remettre à votre patient une information écrite dès lors que le montant de vos honoraires est égal ou supérieur à **70€**. (Les mentions obligatoires sont celles de la facture), avec la phrase « Le patient reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement » suivi de sa signature.

• **FACTURATION :**

- La facture est **obligatoire** lors de prestation d'un service lorsque le montant dépasse **25€TTC**, ou si le patient le demande, quel que soit le montant.
- La facture **doit être établie en 2 exemplaires** (l'original étant conservé par le patient, et sa copie, par le professionnel, pendant 10 ans)
- La facture doit comporter les **mentions légales suivantes** : identification du professionnel et du patient- date d'émission- N° de facture- désignation des actes avec décompte détaillé (en quantité, prix et base de remboursement par l'Assurance Maladie) –prix unitaire HT de chaque prestation –réduction éventuelle – somme totale à payer – mode de règlement – signature du professionnel.

**ATTENTION :** Si vous êtes membre d'un centre de Gestion Agréé, la mention suivante doit être ajoutée : « Membre d'une Association Agréé, le règlement par chèque est accepté »

Puisque nous bénéficions de la franchise en base de TVA, la facture est **HT** et doit porter la mention suivante « TVA non applicable, Art 293 B du CGI »

**BON À SAVOIR :** Une note d'honoraire est un document tenant lieu de facture, établi par un professionnel de santé ou exerçant une profession libérale (C'est notre cas). Elle est soumise aux mêmes règles que la facture.

• **FACTURE ELECTRONIQUE :**

- A condition d'être acceptée par le patient, il s'agit d'une facture qui se présente sous forme d'un message structuré selon une norme convenue entre les parties, permettant une lecture par ordinateur et pouvant être traitée automatiquement et de manière univoque.

## Imprimés professionnels : ce qu'il ne faut pas faire

Le Conseil régional de l'Ordre dans sa mission de contrôle de l'application du Code de déontologie constate un « laisser-aller » de certains professionnels quant au respect de l'article R.4322-71 notamment sur l'impression des cartes professionnelles et cartes de visites.

**La renommée d'une profession de santé se construit sur la qualité de ses pratiques professionnelles et non sur son budget publicitaire.**

Article R.4322-71 : « les seules indications que le pédicure-podologue est autorisé à mentionner sur ses imprimés professionnels, notamment ses feuilles d'ordonnance, notes d'honoraires, cartes professionnelles et cartes de visites, sont :

- Ses noms, prénoms, numéro d'inscription à l'Ordre, adresse postale, numéros de téléphone et télécopie, messagerie électronique, jours et heures de consultation ;
- Ses titres de formation ou autorisations enregistrés conformément à l'article L4322-2 ;
- Ses autres titres de formation ou fonctions dans les conditions autorisées par le Conseil national de l'Ordre ;
- Ses distinctions honorifiques reconnues par la République Française ;
- S'il y a lieu, la mention de son adhésion à une association de gestion agréée prévue à l'article 64 de la loi de finances pour 1977,
- Sa situation vis-à-vis des organismes d'assurance maladie ;
- S'il exerce en association ou en société d'exercice libéral, les noms des pédicures-podologues associés. »

Exemple non conforme :



Exemple conforme :



## Mouvements au tableau :

### Cessations d'activité :

Mme Auréline KISLAIRE (58)  
Mme Valérie LEFRANC (21)

Mme Jessica MATHOREL (21)  
M Yémi APITHY (21)  
M Alexandre PASSONI (21)

### Nouvelles inscriptions :

Mme Anne-Sophie KWO (21)  
M Christophe PELLETIER (71)  
Mme Cécile GERBEAULT (58)  
M. Vincent JAMET (71)  
M. Quentin LOUDENOT (71)  
Mme Aurélie POULIGNY (21)

Mme Aurélie PONTHEUX (58)  
Mme Flora BAYER (21)  
Mme Marion CRUCHANDEU (71)  
Mme Juliette BOUCHER (71)  
Mme Lucile GAUTIER (89)  
M Valentin MOREAU (89)

### Transferts vers une autre région :

M Stéphane LIEGEOIS vers Rhône-Alpes  
Mme Hélène PISANU vers Rhône-Alpes

### Transfert en Bourgogne :

M Alexandre SCHUBERT (89)

**Vous trouverez ci-joint la liste des pédicures-podologues inscrits en Bourgogne au 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

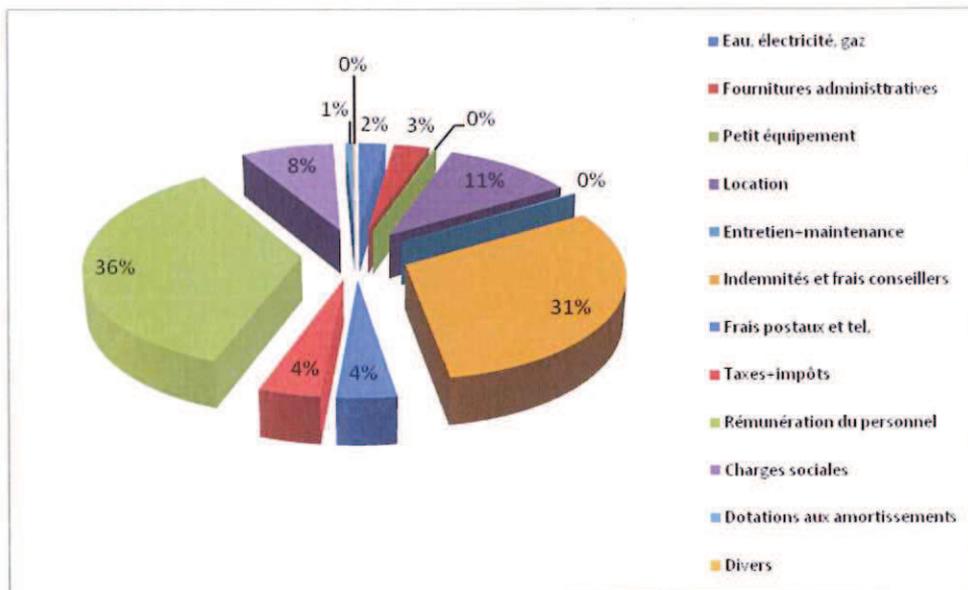
**16 janvier** : Comité de Liaison Inter Ordres Départemental à Châlon  
**21 janvier** : Bureau  
**11 mars** : Comité de Liaison Inter Ordres Régional-Santé  
**18 mars** : Bureau et Conseil  
**25 mars** : Pacte territoire santé - A.R.S 58  
**29 mars** : O.N.D.P.S – A.R.S

**8 avril** : Pacte territoire santé – A.R.S 89  
**27 mai** : Bureau et Conseil  
**11 juin** : Comité de Liaison Inter Ordres Départemental à Châlon  
**25 juin** : Comité de Liaison Inter Ordres Régional-Santé  
**27 juin** : réunion inter-régions à Nancy  
**1<sup>er</sup> juillet** : Bureau et Conseil

**Prochaine réunion du Conseil : le 19 septembre 2013**

**Bilan 2012**

Eau, électricité, gaz	1402,51
Fournitures administratives	1830,17
Petit équipement	126,36
Location	6708
Entretien+maintenance	124,84
Indemnités et frais conseillers	18984,64
Frais postaux et tel,	2432,96
Taxes+impôts	2514,5
Rémunération du personnel	22110,62
Charges sociales	4800,44
Dotations aux amortissements	366,44
Divers	45,68
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>61447,16</b>
Subventions+quotités	54044
Autres produits	919,73
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>54963,73</b>
<b>Résultat de l'exercice 2012</b>	<b>-6483,43</b>



**Fermeture**

**Le C.R.O.P.P sera fermé du 1<sup>er</sup> août au 21 août 2013**

**Bonnes vacances à toutes et à tous**

**Comité de rédaction :**

**Directeur de publication :** Pascale DEMAY ; **Rédaction :** Pascale DEMAY, Pierre HOMAND ; **Mise en page :** Elodie MARANDON

ISSN : 1961-6821 – Dépôt légal : juillet 2013 - IPNS

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues Bourgogne  
 9, avenue de la Résistance 89000 AUXERRE (derrière la gare SNCF)  
 Tél : 0386189295 Fax : 0386189287 e-mail : contact@cropp.bourgogne.fr

Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi  
 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

## COTE-D'OR

AUBERT	ARMELLE	21000	DIJON
AUBERTOT	SIGRID	21000	DIJON
BERNARD	BRIGITTE	21000	DIJON
BONIN	THIERRY	21000	DIJON
BORDEAUX	CHRISTOPHE	21000	DIJON
BORDES	PIERRE	21000	DIJON
BORNOT LESUEUR	VERONIQUE	21000	DIJON
CAUFFRIER	GUILLAUME	21000	DIJON
CHABRAT	REMI	21000	DIJON
CHARDON	JULIEN	21000	DIJON
CHENUT	PASCAL	21000	DIJON
CUENOT	GEORGES	21000	DIJON
CUENOT	MONIQUE	21000	DIJON
DELTONNE	ANTONIN	21000	DIJON
DESLOGES	CHLOE	21000	DIJON
EUZEN	DOMINIQUE	21000	DIJON
FAVRE-FELIX	PIERRE-EMMANUEL	21000	DIJON
GENDRE	GENEVIEVE	21000	DIJON
GOTTFRIED	LAURENT	21000	DIJON
HAMET	FRANCOISE	21000	DIJON
HOMAND	PIERRE	21000	DIJON
LAMBERT	ANTOINE	21000	DIJON
LAMBERT	EVELYNE	21000	DIJON
LANSARD SAINT GILLES	SANDRA	21000	DIJON
LEFRANC	FABIEN	21000	DIJON
LEVI CHEBAT	CYRIL	21000	DIJON
LUTINIER	GILLES	21000	DIJON
MAIRET	CHRISTELLE	21000	DIJON
MATHIEU	BENOIT	21000	DIJON
MATHOREL	JESSICA	21000	DIJON
MERCUSOT	SYLVIE	21000	DIJON
MOREAU	OLIVIER	21000	DIJON
NICOLAS	BRIGITTE	21000	DIJON
PAURELLE GALLAS	MICHELE	21000	DIJON
POULIGNY	AURELIE	21000	DIJON
ROQUELLE	JEAN-YVES	21000	DIJON
THOUVENOT	CAROLE	21000	DIJON
VERMEERE MERLEN	ISABELLE	21000	DIJON
ZINGERLE	NOELE	21000	DIJON
SADOWSKI	NOEMIE	21110	AISEREY
MICHEAU	BERTRAND	21120	IS-SUR-TILLE
APITHY	YEMI	21121	FONTAINES LES DIJON
AUBRY SAILLEY	IDA	21121	FONTAINE-LES-DIJON
SCOTTE	ANTHONY	21130	AUXONNE
HERVE	JEAN FRANÇOIS	21140	SEMUR EN AUXOIS
MARIN	MARIE-BERNARD	21140	SEMUR-EN-AUXOIS
RICHARDEAU	CAMILLE	21160	MARSANNAY LA COTE
TOURTE	ALEXANDRE	21160	CORCELLES LES MONTS
BASIER	GILLES	21200	BEAUNE
BAUDOT	MARTINE	21200	BEAUNE
CAMPANATO	FRANCINE	21200	BEAUNE
GUIVARCH	VIRGINIE	21200	BEAUNE
LE MOUEL	CHRISTELLE	21200	BEAUNE
LECORCHE	ANNE	21200	BEAUNE
MOTTEAU	MYRIAM	21230	ARNAY LE DUC

CHENUT BRIOTET	MAUD	21240	TALANT
MARLIEN	JEAN	21240	TALANT
BAYER	FLORA	21300	CHENOVE
GANHY	ISABELLE	21300	CHENOVE
ROSSET FOUCAUD	JULIE	21300	CHENOVE
DULERY	ANNE	21310	MIREBEAU
KWO	ANNE SOPHIE	21350	VITTEAUX
SALES	DANIEL	21360	BLIGNY SUR OUCHE
BERNARD DELMOTTE	ANNE	21380	MESSIGNY ET VANTOUX
GEORGET	CLAUDE-NOELLE	21400	CHATILLON-SUR-SEINE
GUYOT	CORINNE	21400	CHATILLON-SUR-SEINE
LHEUREUX	LESLIE	21440	ST SEINE L ABBAYE
RICHARD	DOMINIQUE	21490	VAROIS ET CHAIGNOT
BROCHANT	BRIGITTE	21500	MONTBARD
OSTROUCH	BOGDAN	21540	SOMBERNON
GODARD	JOHANA	21700	NUITS SAINT GEORGES
LERNER	DIANE	21700	NUITS SAINT GEORGES
BOURRE	ARMELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
MILLE	ISABELLE	21800	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
PASSONI	ALEXANDRE	21800	CHEVIGNY ST SAUVEUR
PRIOUZEAU	MARIE CAROLINE	21800	CHEVIGNY ST SAUVEUR
SALIN	MARIE-PIERRE	21850	ST APOLLINAIRE

#### NIEVRE

BOULANDET	FRANÇOIS	58000	NEVERS
BULOT	AURELIE	58000	NEVERS
DEMAY	PASCALE	58000	NEVERS
DI LUCA	STEPHANIE	58000	NEVERS
DOS SANTOS	LAETITIA	58000	NEVERS
GABA	FRANCK	58000	NEVERS
GAUDRY	YOHAN	58000	NEVERS
LANTHIEZ	PASCAL	58000	NEVERS
ROMAIN	NICOLAS	58000	NEVERS
DENEUX	FLORENT	58110	CHATILLON-EN-BAZOIS
RATEAU	VALERIE	58120	CHATEAU-CHINON(VILLE)
CHOTEAU	DAMIEN	58140	LORMES
MARCINIAK	JEROME	58160	IMPHY
MERLANT	ODILE	58170	LUZY
BOULAY	CEDRIC	58200	COSNE COURS SUR LOIRE
COTTIN VANDEPUTTE	ANNE-MARIE	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
MARY	ALEXIS	58200	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
PONTHIEUX	AURELIE	58230	MONTSAUCHE LES SETTONS
GERBEAULT	CECILE	58290	MOULINS ENGILBERT
AULARD	CATHERINE	58300	DECIZE
BEDOUARD	ALEXANDRA	58300	DECIZE
LANOUE	DAMIEN	58320	POUGUES LES EAUX
LEMOINE LEFORT	SYLVIE	58320	POUGUES-LES-EAUX
BARONNET	ALAIN	58400	LA CHARITE-SUR-LOIRE
HAUTCOLIN	LUCIE	58400	LA CHARITE SUR LOIRE
MILLOT	CAROLINE	58400	LA MARCHE
VANDEPUTTE	PAULE MARIE	58400	LA CHARITE SUR LOIRE
ARRIVault	ANNE	58500	CLAMECY
LAFEUILLADE	JEAN-LOUP	58500	CLAMECY
MORICE DU LERAIN	MARIE ALIX	58500	CLAMECY
FAVIER GRIESZEMER	LAURE	58600	FOURCHAMBAULT
DEIMERLY-MARTIN	MONIQUE	58640	VARENNES-VAUZELLES
MARCHAUD OTTONETTI	MARTIAL	58800	CORBIGNY

RIGOMER	NATHALIE	58800	CORBIGNY
<b>SAONE ET LOIRE</b>			
AUCUIT	GERALD	71000	MACON
BERGERON	FREDERIQUE	71000	MACON
GOUJON	JEAN-ARNAUD	71000	MACON
LEBEAULT	JEAN-PHILIPPE	71000	MACON
MARCHANDIAU	PHILIPPE	71000	MACON
RIGAUD	PENELOPE	71000	MACON
BEAUVAIS	SEBASTIEN	71100	CHALON-SUR-SAONE
BRUNET	NICOLAS	71100	CHALON-SUR-SAONE
CAPRON	MARIE FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
GAUTHERON	FRANCOISE	71100	CHALON-SUR-SAONE
GUINOT SENGEL	FLORENCE	71100	CHALON-SUR-SAONE
LEFEBVRE	ALAIN	71100	CHALON-SUR-SAONE
LEPOUTRE	SUZY	71100	CHALON SUR SAONE
LOUCHE	MARJORIE	71100	CHALON SUR SAONE
MAGUEDA	NICOLE	71100	CHALON SUR SAONE
PALABIYIK	HACER	71100	CHALON SUR SAONE
RENIEZ	CLEMENTINE	71100	CHALON-SUR-SAONE
RODARIE	MIREILLE	71100	SAINT REMY
STEVENS	FLORENCE	71100	CHALON SUR SAONE
VU CAO	HOANG MARCEL	71100	CHALON-SUR-SAONE
VIZIER	PATRICIA	71110	MARCIGNY
MOISSON	JEAN CLAUDE	71120	CHAROLLES
BRUNIAUX THEREAU	EMILIE	71130	GUEUGNON
CHARTIER	PIERRE EMMANUEL	71140	BOURBON-LANCY
CHEVANNE NESTEL	LAETITIA	71150	CHAGNY
JOUEN	SIMON	71150	CHAGNY
CHARLES	NICOLE	71160	DIGOIN
STORDEUR	CAROLINE	71160	DIGOIN
BOUHALLIER	VIRGINIE	71170	CHAUFFAILLES
LOUDENOT	QUENTIN	71190	BRION
JOLY	MARIE CECILE	71200	LE CREUSOT
PABIOU GERARDIN	MARIE-ANDREE	71200	LE CREUSOT
PRIVAT	DELPHINE	71200	LE CREUSOT
ROSSIGNOL	PATRICK	71200	LE CREUSOT
PELLETIER	CHRISTOPHE	71210	TORCY
BAILLET	LOIC	71210	MONTCHANIN
MARMORAT	PAULINE	71230	ST VALLIER
BOUCHER	JULIETTE	71240	MANCEY
DEREY COURTOIS	CELINE	71240	SENNECEY LE GRAND
FRERE	HELENE	71250	CLUNY
EVARD	MARIE-ANNE	71260	VIRE
TOURDOT	MARTINE	71270	BELLEVESVRE
AIUVALASIT	CLAUDE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
AIUVALASIT	MICHELE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
BOESSE CLARAY	CAPUCINE	71300	MONTCEAU-LES-MINES
JAMET	VINCENT	71300	MONTCEAU LES MINES
NESTEL	XAVIER	71300	MONTCEAU LES MINES
TEMPLIER	JEROME	71300	MONTCEAU-LES-MINES
CRUCHANDEU	MARION	71350	VERDUN SUR LE DOUBS
BOYAVAL	ANNE SOPHIE	71380	ST MARCEL
MEHUS	LOUIS BAPTISTE	71380	ST MARCEL
BARAT LEVEILLE	CATHERINE	71390	BUXY
MARY	JEAN-PIERRE	71400	AUTUN
NOYON	AURELIE	71400	AUTUN

PENNANECH	ERWANN	71400	AUTUN
VOILLOT	GERALDINE	71400	AUTUN
TELMAR	JULIEN	71450	BLANZY
JAILLET	CECILE	71500	LOUHANS
SEIGNEZ	LAURE	71500	LOUHANS
VADOT	ANGELIQUE	71500	LOUHANS
BERTOUX	ELODIE	71510	ST LEGER SUR DHEUNE
CARTAL	JEROME	71600	PARAY-LE-MONIAL
FORQUES ISSART	MURIEL	71600	PARAY-LE-MONIAL
SEMET	DOMINIQUE	71600	PARAY LE MONIAL
HARDELAY	NATHALIE	71640	MERCUREY
NORDMANN	DAVID	71640	GIVRY
REDOUTEY	FRANCK	71680	CRECHES-SUR-SAONE
BRANCHE	NICOLAS	71700	FARGES LES MACON
LLEU	CLAUDINE	71700	TOURNUS
BARBERY	FANNY	71710	MONTCENIS
GIRAUD	BERNARD	71850	CHARNAY LES MACON
ALLAIS	FREDERIC	71880	CHATENOY LE ROYAL

**YONNE**

BOUGHRARA	DIANE ALINE	89000	AUXERRE
CARABY	SYLVIE	89000	AUXERRE
COTE	ANGELE	89000	AUXERRE
DECUYPER	TIPHANIE	89000	AUXERRE
DUMIELLE	CLAIRE	89000	AUXERRE
DUMIELLE	FRANCK	89000	AUXERRE
GAUTIER	LUCILLE	89000	AUXERRE
GRIDEL	ANNE	89000	SAINT GEORGES SUR BAULCHE
HINZELIN	LAURENT	89000	AUXERRE
LARREY	GUY	89000	AUXERRE
LE CONIAT	MARIE	89000	AUXERRE
MORGANT	DOMINIQUE	89000	AUXERRE
OLLIVIER	GERARD	89000	AUXERRE
REGNAULT	MARIE PIERRE	89000	AUXERRE
ASTRUC-LAVIALLE	DANIELLE	89100	SENS
BASLER	LAURA	89100	SOUCY
CARRIERE	DIMITRI	89100	ST DENIS
DESSAUX	WILFRIED	89100	SENS
FERTEL	ELODIE	89100	SENS
GONCALVES	OLIVIER	89100	SENS
GOURVIL	CORENTIN	89100	SENS
HAIE	FRANCK	89100	SENS
LORENZATTI	GUY	89100	SENS
LORENZATTI	JEROME	89100	SENS
MAROIS	CATHERINE	89100	SENS
TACHY	AURELIE	89100	ST MARTIN DU TERTRE
CEDOLIN	MICHAEL	89110	AILLANT SUR THOLON
GRAVIER LATAPIE	LAURENCE	89110	AILLANT SUR THOLON
LATAPIE	SEVERIN	89110	AILLANT-SUR-THOLON
LEFEVRE	AMELIE	89120	CHARNY
SCHUBERT	ALEXANDRE	89120	CHARNY
PEROZ	SANDRINE	89130	TOUCY
SOUPAULT	LUDOVIC	89130	TOUCY
BOURY	MARYSE	89140	PONT-SUR-YONNE
HOOGHE	CECILE	89160	ANCY-LE-FRANC
MOREAU	VALENTIN	89160	ARGENTEUIL SUR ARMANCON
PERNET	DOMINIQUE	89190	VILLENEUVE-L ARCHEVEQUE

FRESNE	ISABELLE	89200	AVALLON
MAURIANGE	ANNICK	89200	AVALLON
ROBERT MEIGNEN	ANNIE	89200	AVALLON
NOGUER	JAIME	89210	BRIENON-SUR-ARMANCON
SOUPAULT	ESTELLE	89240	PARLY
DESESSARTS	MYRIAM	89250	SEIGNELAY
GONZALEZ	MARIE AGNES	89290	VENOY
CAZAUX	AGNES	89300	JOIGNY
PARRIN	JEAN PHILIPPE	89300	JOIGNY
HARLINGUE VERNET	ANGELIQUE	89330	SAINT JULIEN DU SAULT
BOURGEOIS	FRANK	89380	APPOIGNY
GANDREY	CELINE	89400	MIGENNES
LANG	THIBAUT	89400	MIGENNES
SUPERVIELLE	ARNAUD	89400	MIGENNES
FRESNE	CECILE	89440	L ISLE SUR SEREIN
TORCOL	SEBASTIEN	89470	MONETEAU
PASQUERAULT	ANITA	89500	VILLENEUVE-SUR-YONNE
PERRAUX	FRANCK	89500	VILLENEUVE SUR YONNE
SAUVANT	VICTOR	89520	ST SAUVEUR EN PUISAYE
BOLUSSET	PERRINE	89600	ST FLORENTIN
CHEVILLARD	ELISABETH	89600	ST FLORENTIN
ROUSSEAU	STEPHANIE	89600	ST FLORENTIN
GRIDEL	CAMILLE	89700	TONNERRE
HARSCOET	ISABELLE	89700	TONNERRE
TROMEUR	EVELYNE	89700	TONNERRE
ERNOT	FLAVIEN	89800	CHABLIS

## Déclaration d'agression

Vous êtes :     une femme             un homme

En quelle année l'agression a-t-elle eu lieu ?

Lieu de l'agression :

- à votre cabinet
- au domicile d'un patient
- autre(s).....

Par qui avez-vous été agressé ?

- Patient
- Famille du patient
- Autre(s)

Type d'agression :

- Verbale
- Physique
- Vol
- Intrusion dans le cabinet
- Détérioration du local ou du matériel
- Autre : .....

Raison(s) de l'agression :

.....

.....

.....

.....

.....

Suite à cet incident avez-vous déposé plainte ?             oui             non

Si oui, y a-t-il eu des poursuites ?.....

Aujourd'hui ressentez vous un sentiment d'insécurité dans l'exercice de vos fonctions ?  
(Peuvent répondre également les personnes n'ayant pas été victime d'agression).

oui     non